



www.environnement93.fr

UNION DES ASSOCIATIONS D'ENVIRONNEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

Association départementale agréée
Membre d'Ile-de-France Environnement – Affiliée à France Nature Environnement

Gagny le 27 juin 2019

Enquête publique Aménagement du système d'échangeurs de Pleyel (A86) et Porte de Paris (A1) : Avis Environnement 93

La Métropole du Grand Paris doit répondre à une urgence sanitaire et climatique. Selon le rapport d'Airparif de mars 2018, les seuils réglementaires et les recommandations de l'OMS en matière de qualité de l'air sont régulièrement dépassés en Ile de France. L'agence Santé Publique France estime pour sa part que 6 600 décès prématurés par an pourraient être évités sur le territoire de la Métropole. Face à cette situation, la Commission européenne a mis en demeure la France pour dépassement des valeurs limites de dioxyde d'azote et de particules fines. Le Conseil d'État a de son côté enjoint le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le trafic routier participe pour une part importante à cette situation ; d'après Airparif, en 2012, en Seine-Saint-Denis, les émissions annuelles d'oxydes d'azote (NOx) liées au trafic routier représentent près de 60% des émissions générées sur le département et sur des zones très denses¹ ; ainsi si l'aménagement des infrastructures routières, telle le système d'échangeurs de Pleyel (A86) et Porte de Paris (A1), est un élément important pour améliorer la fluidité de la circulation, la diminution de son impact sur les populations, et en particulier les populations fragiles, est par contre un enjeu vital bien plus crucial..

1. Impact du projet envisagé par la DIRIF.

Les études proposées dans le dossier d'étude d'impact démontrent une diminution des concentrations ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) pour les composés faisant l'objet d'une réglementation tels le dioxyde d'azote ou les particules PM10, pour les variantes A,C et D. Cette diminution est déterminée par rapport à une situation « fil de l'eau ».

Cependant une analyse plus fine sur des sites emblématiques ou très sensibles comme le Stade de France ou l'école Anatole France, notent des effets totalement inverses. Pour l'ensemble des polluants les concentrations sur ces sites sont supérieures après réalisation du projet par rapport à une situation sans projet (Voir figure-1)

¹ <https://www.airparif.asso.fr/etat-air/air-et-climat-emissions-pres-chez-vous/departement/93>

Tableau 48 : Modélisations des PM10 au niveau des sites sensibles - Résultats annuels

PM10 ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)	Etat actuel	2030 sans projet	2030 avec projet
Moyenne annuelle			
Valeur limite	40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour la moyenne annuelle		
MAXIMUM DANS LE DOMAINE D'ETUDE	7,68	5,94	7,82
Ecole maternelle Les Gueldres	2,21	1,64	1,80
Aire de jeux pour enfants	1,80	1,38	1,52
Ecole élémentaire Marcel Sembat	2,99	2,13	2,30
Clinique de la Porte de Paris	3,97	2,94	2,99
Groupe scolaire La Roseraie Jacqueline de Chambrun	4,42	2,65	2,70
Centre hospitalier Casanova	4,44	2,38	2,60
Centre de loisirs Danielle Casanova	6,84	2,29	4,21
Groupe scolaire Danielle Casanova	5,73	2,15	3,44
Stade	7,07	2,93	4,17
STADE de FRANCE	4,01	1,89	2,86
Terrain de basket-ball	6,23	5,94	7,82
Aire de jeux pour enfants	4,31	5,26	7,32
Terrain de football	5,03	5,94	7,82
Ecole élémentaire Anatole France	5,69	5,18	7,82
Ecole maternelle Pieyel	5,13	4,87	7,82
Lycée Marcel Cachin	1,25	1,08	1,61
Crèche Les Sonatines	4,59	4,32	7,82
Crèche Pain d'épices	2,49	1,89	2,01
Terrain de tennis	2,37	1,15	1,55
Terrain de football	2,24	1,32	1,44
Lycée Suger	3,03	1,26	1,94
Complexe sportif	1,30	0,77	0,93
Lycée J-Baptiste de La Salle	1,49	1,13	1,25
Collège Pierre de Geyter	1,13	0,87	1,03
Collège Dora Maar	2,21	1,81	3,08
Stade Pablo Neruda	1,00	0,85	1,25

Figure-1

Suivant les recommandations de l'Autorité Environnementale, le maître d'ouvrage a réalisé une nouvelle étude en tenant compte des connaissances les plus récentes, telles que traduites dans le modèle COPERT V ; ces nouvelles études n'améliorent pas les observations précédentes.

2. Bilan de la concertation et variantes citoyennes.

Contrairement au satisfecit affiché par le maître d'ouvrage dans le bilan de la concertation, les habitants du territoire ont plutôt manifesté leur désaccord sur le projet proposé, en particulier lors de la réunion publique organisée le 15 mai 2019 à Saint-Denis. Les alternatives proposées par des citoyens largement impliqués dans la concertation, comme le collectif « Pleyel à venir », ne sont pas prises en compte, et même plutôt méprisées.

Il est **très dommageable, pour la bonne information du public** et pour une bonne prise en compte des problématiques de santé, que les variantes ainsi proposées n'aient pas été évaluées en terme de bilan sur la qualité de l'air, alors que c'est un enjeu essentiel, sinon même l'enjeu principal.

Les récentes décisions du Tribunal Administratif de Montreuil concernant la carence de l'Etat quant aux mesures prises pour remédier aux dépassements des seuils de concentration de gaz polluants fixés à l'article R.221-1 du code de l'environnement, démontrent pourtant formellement que **toutes les actions doivent être conjuguées** pour améliorer la qualité de l'air de ce territoire.

Pour toutes ces raisons, Environnement 93 demande que toutes les actions de rénovation des échangeurs, y compris les alternatives citoyennes, soient concrètement analysées et mises en œuvre dans le cadre d'une nouvelle enquête publique.

Francis Redon
Président Environnement 93
Affilié à France Nature Environnement